Loi
(10453)

abrogeant les plans directeurs Nos 27411, 27412 et 27413 relatifs à l'aménagement de la zone du Bois-de-Bay

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Abrogation

Les plans directeurs N°s 27411, 27412 et 27413 relatifs à l'aménagement de la zone du Bois-de-Bay, tels qu'adoptés par le Grand Conseil le 15 décembre 1983 et modifiés le 21 février 1986, sont abrogés.

Art. 2 Dépôt

Un exemplaire des plans directeurs No 27411, 27412 et 27413, certifiés conformes par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat.

Art. 3 Entrée en vigueur

Le Conseil d’Etat fixe la date d’entrée en vigueur de la présente loi.

PLAN 1

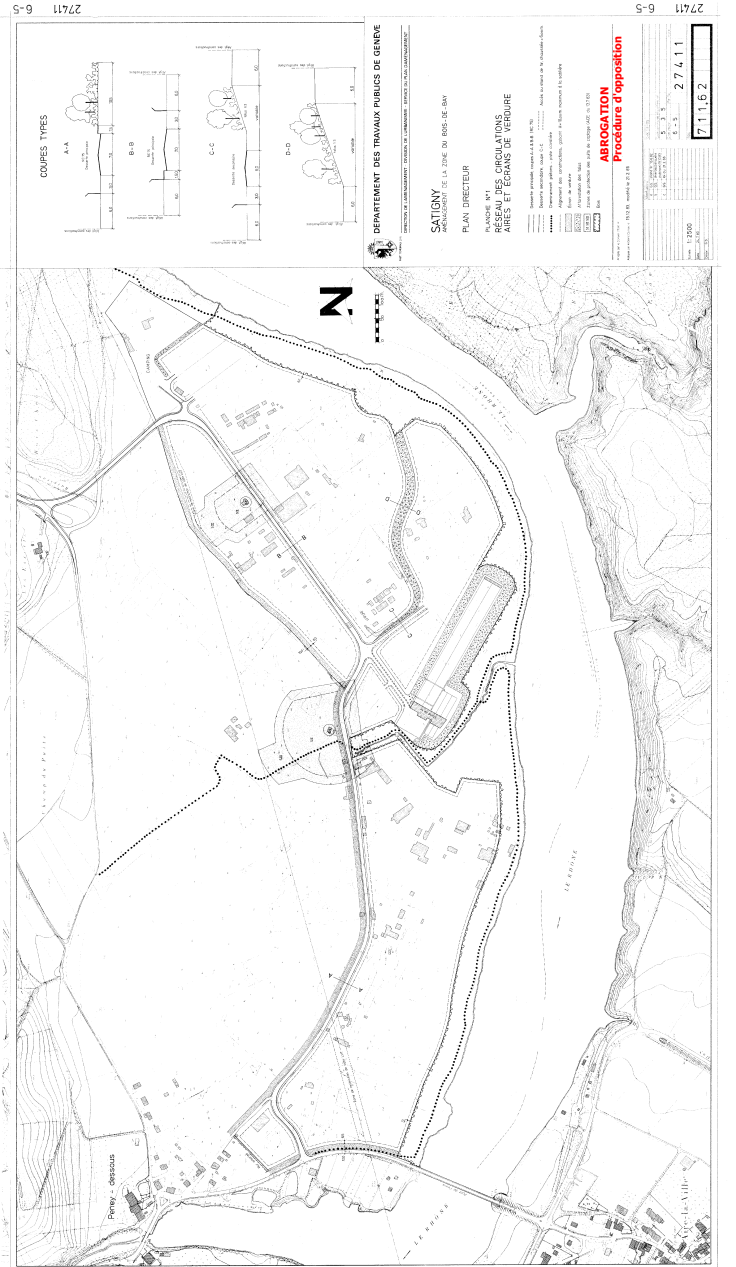

27411 6-5

27411 6-5

PLAN 2

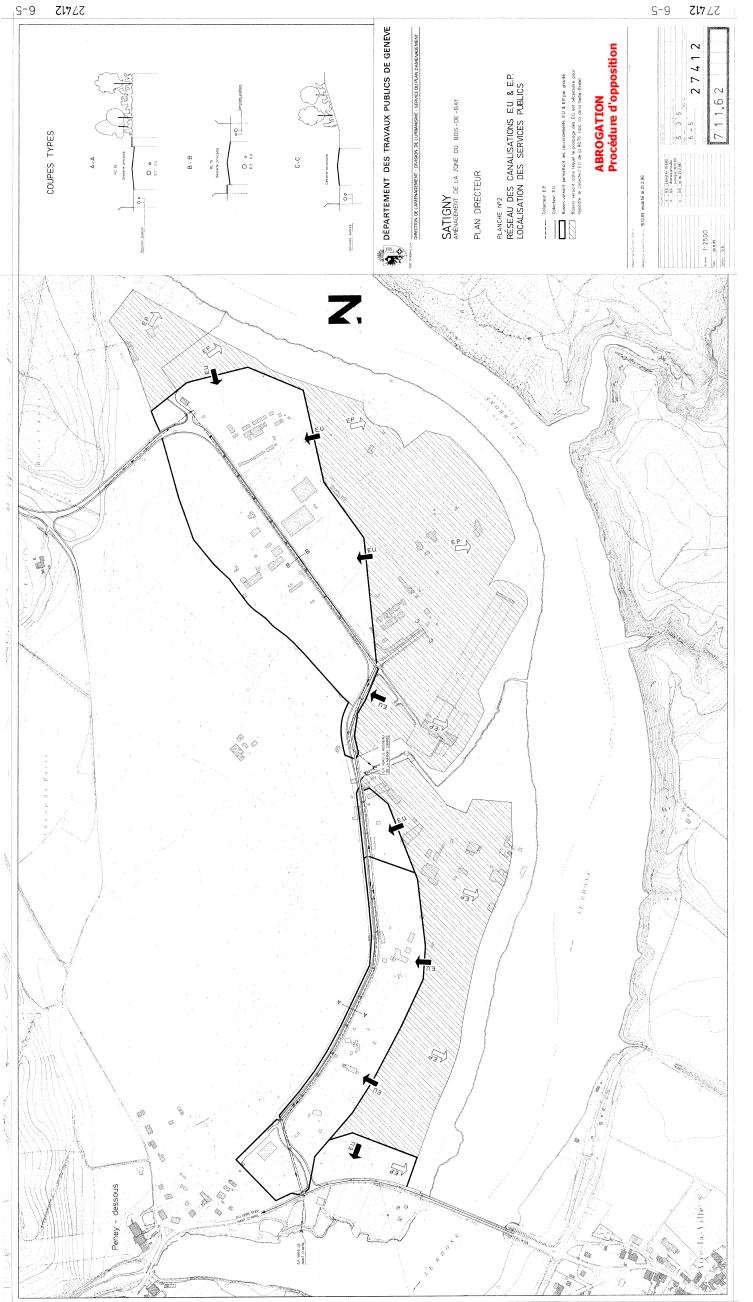
COUPES TYPES
A-A
B-B
C-C
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - DIVISION DE L'URBANISME - SERVICE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT
SATIGNY
AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DU BOIS-DE-BAY
PLAN DIRECTEUR
PLANCHE N°2
RESEAU DES CANALISATIONS EU & EP
LOCALISATION DES SERVITUDES PUBLICS
ABROGATION
Procédure d'opposition
27412
Peney - dessous
Gy - la Ville
LE RHONE
LE RHONE
N

PLAN 3

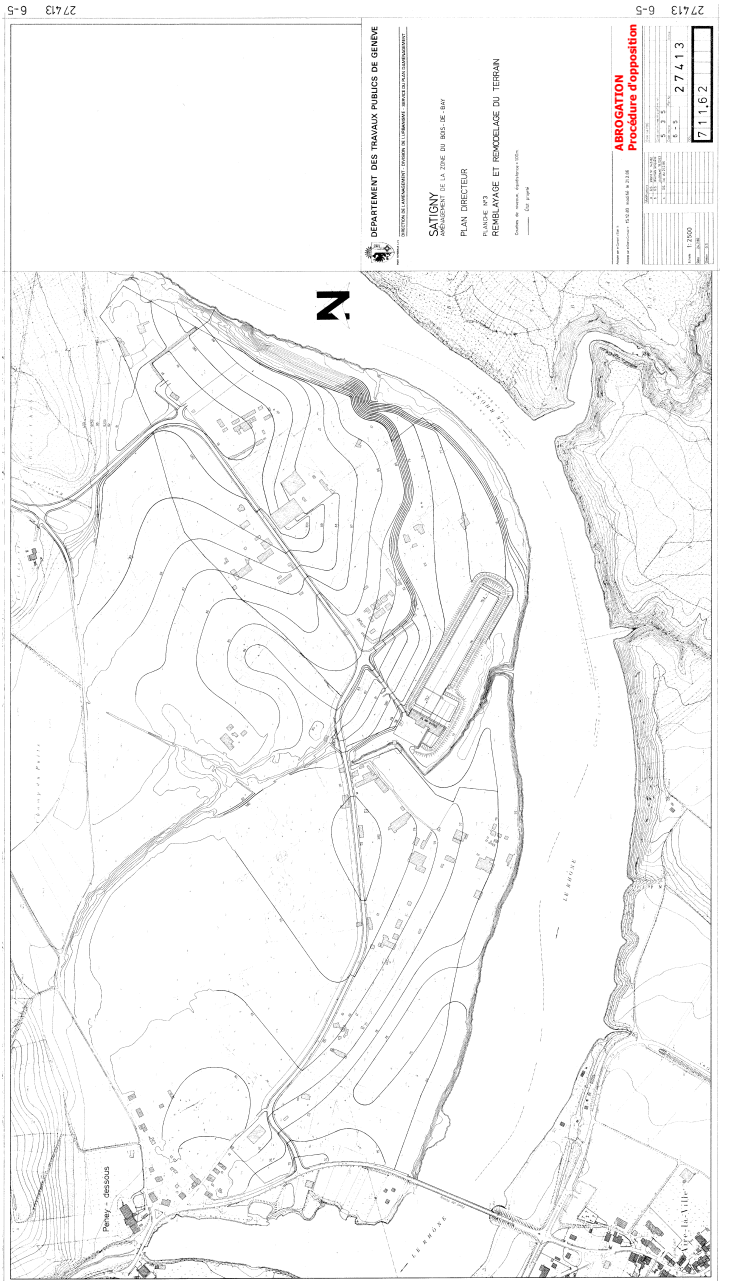
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE
SATIGNY
AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DU BOIS-DE-BAY
PLAN DIRECTEUR
REMBLAYAGE ET REMODELAGE DU TERRAIN
ABROGATION
Procédure d'opposition
27413
711,62
Perney - dessous
Cité-la-Ville
LE RHONE
27413 6-5